Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260706-105_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 105/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 20
de Votants 26
Pouvoirs : ….....….....6

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 juin 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, AIDOUD Ahmed, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, DANIEL Jean-Louis, BRUNET Béatrice, AUBERT Yoan.

Excusés : MEURICE Paul, LE COUVIOUR Mélanie, LE NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, GUYOT Albane, GUEGUEN Marie, GARDETTE Stéphane.

Absent : /

Pouvoirs : MEURICE Paul à BOUTTIER Élodie, LE COUVIOUR Mélanie à Linda BONNERUE, LE NAOUR Solène à MARCHAIS Yann, MARTIN Jérémy à CHEVALIER Annie, GUYOT Albane à Thierry BEAUJEAN, GUEGUEN Marie à Yoan AUBERT.

Secrétaire de séance : BOURVIC Arnaud a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Adhésion au Réseau Interbio Bretagne.

Il est proposé que la Commune renforce son engagement en faveur du développement de l'agriculture biologique et de la transition alimentaire et écologique sur son territoire, notamment dans le cadre de sa politique de restauration collective et des obligations issues de la loi EGAlim.

À ce titre, INTERBIO Bretagne est le réseau interprofessionnel de référence qui fédère et accompagne les acteurs bretons de la filière biologique : opérateurs économiques, collectivités, restauration collective, chercheurs et partenaires techniques.

Ce réseau propose notamment :

- la participation aux commissions interprofessionnelles et groupes de travail régionaux ;
- un accompagnement à la structuration des filières biologiques locales ;
- un accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la loi EGAlim et dans la labellisation « Territoire Bio Engagé » ;
- l'accès à une commission dédiée à la restauration collective, espace de dialogue entre fournisseurs bio et acteurs publics ;
- la participation au réseau RÉGAL Bretagne pour la prévention et la réduction du gaspillage alimentaire ;
- l'accès à des informations sectorielles, réglementaires et de marché, ainsi qu'à des événements professionnels (salons, rencontres) ;
- une mise en réseau avec d'autres collectivités et opérateurs engagés dans la même démarche.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260706-105_2026-DE

L'adhésion à ce réseau permettrait à la commune de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour développer la part de produits biologiques et locaux dans sa restauration collective, de valoriser son engagement auprès des administrés, et de s'inscrire dans une dynamique régionale de transition écologique et alimentaire.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 200,00 € HT + 0,02 € HT/habitant (soit pour la première année 330,22 € TTC).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 (loi EGAlim) et ses décrets d'application relatifs à la part de produits biologiques et durables dans la restauration collective,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'inscrire dans une démarche de structuration de la filière biologique et de transition alimentaire,

Considérant les services proposés par INTERBIO Bretagne aux collectivités adhérentes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la commune de Breteil au réseau INTERBIO Bretagne,
- s'engage à verser la cotisation correspondante selon la délibération,
- autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette adhésion et à ordonner le paiement des cotisations dues à au Réseau INTERBIO Bretagne, pendant la durée de son mandat,
- dit que Madame la Maire est autorisée, au nom de la commune de BRETEIL à renouveler l'adhésion au Réseau INTERBIO Bretagne,
- inscrit les crédits nécessaires au budget 2026 et suivants,
- désigne Gilles LE BRUN, conseiller municipal pour représenter la collectivité auprès de ce réseau.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Arnaud BOURVIC